



CHECK-LIST DU DEMENAGEMENT

01. Les préparatifs

A faire plusieurs jours à l'avance :

Fait

Faire un plan du nouveau domicile en repérant le positionnement des principaux meubles et en numérotant les pièces.



Contactez la mairie pour **réserver une place de stationnement le jour J**.



Faire le tri entre les objets à garder et les autres.

Contactez les services municipaux si vous souhaitez vous débarrasser d'objets volumineux.



Poser un jour de congé pour déménager.

Souvent, vous avez droit à un jour, voyez avec votre employeur pour qu'il vous l'accorde à la date de votre choix.



Si vous êtes et /ou étiez locataire :

Convenir d'un rendez-vous pour établir un état des lieux avec le propriétaire ou son représentant.



Organiser la remise et réception des clés.

Prévoyez de faire des doubles du jeu de clés de votre future habitation de façon à faciliter votre emménagement.



Faire vos cartons à l'avance (si vous déménagez par vous-même ou si vous avez choisi la formule « service minimum » d'un déménageur).



Dégivrer les appareils électroménagers.

Planifiez quand vous allez dégivrer votre congélateur et votre réfrigérateur. Veillez à ce que ceux-ci soient bien secs avant le déménagement.



Protéger vos biens.

Fixez le ruban adhésif solidement, quitte à en mettre plus et ne surchargez pas les cartons. Utilisez des couvertures autour des objets fragiles pour offrir une protection supplémentaire. Utilisez des autocollants « fragile » sur des cartons qui nécessitent des soins particuliers.



Nos trucs et astuces



Trucs concernant l'emballage

Pour bien emballer et protéger vos affaires, utilisez du matériel de professionnel. HOMEBOX vous propose à prix malin des fournitures d'emballage (cartons, bulle pack, ruban adhésif, couvertures de protection...), profitez-en. Pour vous y retrouver, pensez bien à étiqueter le dessus et les côtés des boîtes en y indiquant leur contenu et l'adresse de destination (cuisine, chambre...); faites mentionner « à ouvrir en premier » sur celles dont vous aurez besoin immédiatement. N'hésitez pas à constituer un inventaire rappelant le contenu de chaque boîte, cela peut s'avérer très utile.

Pensez à organiser votre survie dans votre nouveau logement

Gardez à côté de vous un sac avec vos objets précieux, une trousse de soin (sparadrap et désinfectant), les clés de votre nouveau logement, un téléphone portable, des provisions alimentaires, le linge nécessaire pour ne pas camper le premier soir... Bref, les produits de première nécessité !



02. Vous faites appel à des déménageurs

Dès que possible :

Fait

Choisir le type de prestation en fonction de votre besoin et de votre budget :

« service minimum » (vous emballez vous-même) / « service classique » (vous emballez ce qui n'est pas fragile) / « service complet » (le déménageur se charge de tout).



Faire établir des devis complets en demandant une visite à domicile et pensez à faire visiter toutes vos pièces (y compris cave et grenier).

Le devis, gratuit, doit mentionner le volume à transporter, la fragilité et la valeur des biens, les accès, le stationnement, la destination, l'utilisation de monte-charge, le type de prestation, la date, la valeur du mobilier à déménager... Sachez que la période d'été, ainsi que les débuts et fins de mois sont très chargés et soumis à majoration de prix.



Sélectionner un déménageur.

Faites attention à choisir un vrai professionnel.

Vous pouvez téléphoner au centre HOMEBOX le plus proche au **3249 (prix d'un appel local)** pour disposer de la liste des déménageurs partenaires ou vous renseigner auprès de la Chambre Syndicale de Déménagement (**0800 010 020** ou www.csdeménagement.fr).

Les entreprises certifiées « NF Service » apportent également une garantie supplémentaire.



Faire la déclaration de valeur.

Ce document détermine le montant maximum de l'indemnité qui vous sera attribuée en cas de sinistre. Votre déménageur doit être en sa possession 3 jours au moins avant votre déménagement. Bien entendu, le montant que vous déclarez influe sur le prix du déménagement.



Le jour J :

Contrôler la lettre de voiture (elle indique le chargement, le mode d'exécution, la garantie...).

Ce document réglementaire doit suivre votre déménagement et être à bord du véhicule.

Vous y consignerez vos remarques en cas d'insatisfaction. Si des dommages sont intervenus, notifiez-le toujours au chef d'équipe pour éviter tout litige.



Contrôler l'état du mobilier et des objets avant de signer la décharge.

Commencez par les objets fragiles et vérifiez l'état de votre mobilier. Faites-le en présence du chef d'équipe et portez des réserves claires sur la lettre de voiture. Vous devrez confirmer ces réserves dans un délai de 10 jours (dimanche et jours fériés non compris) par lettre recommandée AR.

Attention, passé ce délai, vous n'aurez plus aucun recours contre l'entreprise.



Bon à savoir



Attention, les mentions « sous réserve de déballage » ou « sous réserve d'avarie » n'ont aucune valeur juridique. Prenez donc toujours le temps de vérifier l'état de vos affaires avant de signer la lettre de voiture.

Généralement, le déménageur vous demande de verser des arrhes à l'acceptation du devis et de payer le solde à la livraison.

Le pourboire est facultatif mais de pratique fréquente. Dans tous les cas, exigez une facture, c'est votre garantie.

Vous pouvez avoir besoin d'entreposer votre mobilier pour quelques jours ou quelques semaines avant d'emménager, si vos dates de départ et d'arrivée de votre ancien à votre nouveau logement ne concordent pas. Il se peut également que votre nouveau logement soit plus petit, ou qu'il ait besoin d'être rénové.

Vous aurez besoin de place. HOMEBOX a la solution qu'il vous faut.

Renseignez-vous au 3249 (prix d'un appel local)



03. Vous organisez vous-même votre déménagement

Dès que possible :

Fait**Réserver un véhicule de location.**

Vous ne savez pas quelle taille de véhicule louer ? Demandez-nous d'évaluer votre volume de stockage : c'est gratuit. Vous devez simplement contacter le site HOMEBOX le plus proche au **3249 (prix d'un appel local)**. Sachez de plus que nos clients bénéficient de tarifs préférentiels sur la location de véhicules dans les agences ADA.

**Acheter des cartons et des fournitures conçus pour le déménagement.**

Utilisez le même matériel que les professionnels pour ne pas détériorer vos objets et meubles : cartons de différentes tailles, papier bulle, couvertures et housses de protection... Vous trouverez ces fournitures dans tous les sites HOMEBOX.

**Demander à des amis de vous aider.**

Prévenez vos amis quelques semaines à l'avance pour être sûr qu'ils seront disponibles pour votre déménagement. Vérifiez également que votre assureur garantit la responsabilité que vous pourriez encourir au titre de l'aide bénévole de vos amis.

**Le jour J :****Protéger son dos.**

Pensez à plier les jambes et gardez le dos droit.

**Démonter les armoires.**

Couchez les armoires sur le côté pour les démonter, surtout lorsqu'elles sont chevillées. Numérotez au préalable les panneaux, les tiroirs et scotez par lots les chevilles, vis, etc.



Répartir correctement le chargement du véhicule et alterner de l'avant vers l'arrière les cartons et les meubles par couche. Terminer par les meubles encombrants ou plus fragiles. Ne mettre aucun objet dans la cabine avant.



Conduire avec prudence si vous n'avez pas l'habitude d'utiliser un véhicule de ce gabarit.

Méfiez-vous de la fatigue si vous faites un long trajet et prévoyez une pause toutes les deux heures.

**Nos trucs et astuces****Vos amis ne sont pas disponibles ?**

Dans ce cas là, faites appel à des associations qui vous mettent en relation avec des personnes en recherche d'emploi. Vous rémunérez la personne mise à votre disposition sur facture établie par l'association (comptez entre 11 et 17€/h). Renseignez-vous auprès de la Fédération de Comités et Organismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi. (COORACE www.coorace.org)

Soyez équipés.

Utilisez du matériel de professionnel : cartons de différentes tailles et notamment « cartons livres » (indispensables si vous voulez éviter un mal de dos), bulle pack, housses de protection. Ne faites pas de fausses économies en réutilisant des cartons plus d'une fois. En effet, ceux-ci « mollissent » (on ne peut plus les empiler, ni les fermer correctement). Conservez un marqueur, du ruban adhésif et un cutter à portée de main. Vous en aurez besoin.